

# Conclusion

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **4 (1894)**

PDF erstellt am: **04.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nombre des portraits ou quasi-portraits qu'on voit sur les deniers trouvés au Pas-de-l'Échelle est plus considérable que celui des évêques qui peuvent avoir occupé le siège de Genève pendant le temps dont il s'agit.

On pourrait disserter aussi sur la moustache que saint Pierre paraît porter sur quelques-unes de nos pièces ; sur sa calvitie qui s'est transformée en tonsure, laquelle est différente de celle de saint Paul : enfin on nous a demandé si l'ordonnance toute particulière de la chevelure de notre saint, telle qu'elle est figurée sur un grand nombre de nos pièces, les grosses mèches disposées en forme de couronne autour et au-dessous de la tonsure, ne pourraient pas fournir quelque indication sur la manière dont les clercs se coiffaient à cette époque. Nous ne le croyons pas, car il est impossible que quelqu'un ait porté les cheveux arrangés comme ils le sont, par exemple, aux nos 88 à 95 et surtout aux nos 223 et 224, mais nous préférons laisser à d'autres le soin de résoudre ces questions spéciales d'iconologie, intéressantes peut-être, mais pour lesquelles nous nous déclarons incompetent.

---

## CONCLUSION

Tout en donnant la description détaillée et en procédant au classement des deniers du Pas-de-l'Échelle, nous avons pu traiter, à mesure qu'elles se présentaient, certaines questions générales que soulevait l'étude de ce trésor ; ainsi, nous avons été amené à parler des procédés de fabrication, de la gravure des coins, de la frappe elle-même, ainsi que des imitations illicites du numéraire épiscopal, avec assez de développements pour n'avoir pas besoin d'y revenir.

Il nous reste cependant, avant de terminer, à toucher quelques points intéressants que nous n'avons fait qu'effleurer au cours de la partie descriptive de ce travail ou que nous avons réservés entièrement pour la fin.

La première réflexion générale que nous tenons à présenter se rapporte à l'excellente conservation de l'immense majorité des pièces que nous avons examinées. Ce fait est très insolite : il est surtout difficile, pour ne pas dire impossible, à expliquer. Même en supposant, comme nous l'avons fait, que notre trésor était le contenu, volé et enfoui, d'une caisse publique, on ne comprend pas bien que les pièces qu'elle renfermait, appartenant à des époques très différentes, fussent toutes très bien conservées : les dernières frappées sont toutes ou presque toutes à fleur de coin ; des plus anciennes, quelques-unes sont aussi dans cet état brillant, la plupart sont en parfait état ; quelques-unes seulement portent des traces évidentes d'usure. Si plusieurs de ces pièces, comme on peut le voir sur nos figures, sont plus ou moins indistinctes ou ont des légendes incomplètes, cela ne provient pas de ce qu'elles sont frustes, mais de ce qu'elles ont été mal frappées.

Quelle qu'en soit la cause, nous devons nous féliciter hautement de cette conservation générale excellente parce qu'elle nous a permis, même en l'absence de tout document écrit, de calculer d'après les monnaies elles-mêmes le poids qu'elles devaient avoir.

Il convient d'abord de rappeler en peu de mots quelles sont les causes qui influent sur le poids effectif des monnaies anciennes qui parviennent jusqu'à nous et qui empêchent de conclure du poids réel d'un exemplaire unique, pris au hasard, à celui que la monnaie en question devait avoir normalement : ce sont l'irrégularité de la taille, la tolérance et l'usure. La première de ces trois causes d'erreur, seule, a pour effet tantôt d'augmenter, tantôt d'amoinrir le poids d'une monnaie ; les deux autres agissent toujours dans le sens de la diminution, et l'expérience enseigne que, de ces deux facteurs, le plus important c'est l'usure, autrement dit le frai. Nos deniers étant tous, sinon neufs, du moins très bien con-

servés, l'action de cette cause d'erreur est presque nulle et peut être négligée, ce qui nous met dans des conditions extrêmement favorables pour calculer le poids de ces pièces ; aussi avons-nous pu le faire avec une très grande précision.

Ce n'est pas tout. Pour chacune des catégories de pièces, l'écart entre la moyenne des poids effectifs et le poids théorique donné par le calcul est si faible qu'il nous permet d'affirmer, en outre, que si la taille n'était pas très régulière, elle l'était plus, en tout cas, que dans les siècles suivants, et surtout qu'elle était honnête, c'est-à-dire qu'il y avait très peu de tolérance. Autrement dit, la latitude laissée à ceux qui frappaient de faire des pièces un peu trop légères ou, plus exactement, de tirer de l'unité de poids un nombre un peu trop grand de pièces, quitte à partager avec le souverain le bénéfice qui en résultait, cette latitude, disons-nous, n'existait pas ou presque pas.

Étant donnée la nature humaine, et d'après ce que nous savons des agissements des maîtres de monnaie à des époques plus rapprochées de nous, on peut en conclure, croyons-nous, avec une très grande probabilité que cette institution n'existait pas encore, du moins à Genève, au XI<sup>e</sup> siècle et au commencement du XII<sup>e</sup> ; qu'il y avait bien, cela va sans dire, des gens chargés de battre monnaie, mais qu'ils le faisaient sous une surveillance serrée et qu'ils n'étaient pas encore constitués en corporation et ne jouissaient pas des prérogatives honorifiques et lucratives et des immunités qui leur furent accordées plus tard. Nous pensons que le travail se faisait en régie.

Le premier maître de monnaie dont l'histoire fasse mention à Genève est un nommé Eimeric qui figure comme témoin au bas d'un acte <sup>(1)</sup> en 1196 ; à ce moment-là, la

(1) *Régeste genevois*, n° 463, p. 128. Eimeric y est qualifié de *magister monetarius*.

valeur intrinsèque du denier, comme nous le verrons un peu plus loin, avait déjà diminué considérablement.

Une seconde remarque curieuse est celle-ci : le nombre des variétés de deniers genevois que la trouvaille du Pas-de-l'Échelle a mises au jour est considérable, il atteint 250 pour ceux que nous avons eus entre les mains, et il est extrêmement probable que nous ne les avons pas toutes vues. Comment a-t-il pu se faire que tout cela soit resté inconnu jusqu'au moment de cette découverte ? Nous allons peut-être trop loin en disant : toutes ; en effet on avait déjà décrit deux de ces pièces, le denier de Frédéric, qui a fait l'objet du travail de M. Demole cité plus haut, et un anonyme au vocable de saint Pierre publié par Blavignac dans l'*Armorial genevois*, p. 82, et figuré sous le n° 6 à la pl. XXXVII (1). L'un et l'autre était unique.

La seule manière d'expliquer cette disparition presque complète des deniers que nous venons d'étudier consiste à supposer qu'ils ont été l'objet d'une démonétisation générale en vue d'une refonte. Nous savons par un texte précis qu'il se passa quelque chose de semblable en 1300 (2), lors de la frappe confiée par l'évêque Martin de Saint-Germain à Benjamin Thomas et dont nous aurons occasion de parler une autre fois (3) On promet au maître

(1) Il paraît avoir été en mauvais état, à en juger par son poids de 14 grains, soit 0,744, qui l'a fait prendre par l'auteur pour une obole. C'est une des variétés du type N de la deuxième classe.

(2) *Régeste genevois*, n° 1473, p. 369. Signalons ici la double erreur dans laquelle sont tombés les auteurs, d'ordinaire si exacts et si bien renseignés, de ce précieux recueil. Ils ont pris *blanchix* pour un mot signifiant tolérance, tandis que ce n'est pas autre chose que le synonyme de ce qu'on a appelé plus tard des blanchets, abrégé de deniers blanchets. Ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'ils ont cru voir que cinq mailles valaient onze deniers ; c'est deux deniers qu'il faut lire.

(3) Nous croyons devoir annoncer, à toutes bonnes fins, que nous nous proposons d'étudier une fois à fond, autant que nos occupations et nos forces nous le permettront, le monnayage de Genève pendant la période qui va de l'enfouissement du trésor du Pas-de-l'Échelle à la fermeture de l'atelier épiscopal vers 1339. Un de nos collègues et amis avait déjà réuni des matériaux en vue de ce travail, pour lequel il aurait été mieux qualifié que nous, entre autres une importante collection de deniers de cette époque ; mais comme les années passent sans qu'il mette son projet à exécution, qu'il paraît même y avoir renoncé, nous essaierons, si Dieu nous prête vie, d'entreprendre cette étude. Avis aux personnes qui seraient disposées à nous aider de leurs conseils et à nous communiquer les matériaux qu'elles possèdent.

« la livraison de beaucoup de vieille monnaie pour la  
« convertir en nouvelle. »

L'opération, en effet, était lucrative. A chaque nouvelle ordonnance, le titre et le poids des monnaies diminuaient, et cet amoindrissement était la conséquence d'un changement dans le même sens qui avait lieu beaucoup plus rapidement dans les pays voisins, entre autres à Vienne. Nous avons vu que lors de l'introduction de l'anonymat dans le monnayage de Genève, le denier de cet évêché et celui de l'archevêché de Vienne avaient la même valeur. En 1289, le denier de Genève, quoique beaucoup plus faible que deux cents ans auparavant, valait un tiers de plus que celui de Vienne <sup>(1)</sup>. On comprend donc qu'en 1300 l'évêque, forcé de battre monnaie pour faire face à des besoins urgents, ne pouvait pas, comme il le dit lui-même <sup>(2)</sup>, à cause de la dépréciation des autres monnaies, le faire aux poids et titre anciens. La conséquence en fut le retrait des anciennes pièces.

Il doit y avoir eu un pareil retrait général des monnaies, suivi d'une refonte, au XII<sup>e</sup> siècle, entre la frappe des derniers deniers du Pas-de-l'Échelle, et celle des pièces mentionnées dans un acte de 1191 <sup>(3)</sup>. Nos deniers de la troisième classe, ceux du moins dont nous sommes sûr qu'ils étaient taillés à raison de 192 au marc, devaient peser normalement 1,295 ; à juger d'après l'apparence il n'est pas probable qu'ils aient été d'un aloi sensiblement plus mauvais que ceux de la deuxième classe. Cette supposition paraît confirmée par les trois analyses que nous en avons fait faire : elles nous ont

(1) Cette année-là, Amédée V, comte de Savoie, paie à son frère Louis I<sup>er</sup>, baron de Vaud, la somme de 300 livres de Genève au moyen de 412 livres viennoises. *Régeste genevois* n° 1294, p. 318. En calculant exactement, la plus-value serait de 370/0, mais d'après ce que nous savons d'autre part, il est extrêmement probable que le rapport des deux monnaies était de quatre à trois et que les douze livres viennoises en sus de 400 représentent la perte au change, etc.

(2) *Régeste genevois*, n° 1464, p. 366.

(3) *Ibid.* n° 454, p. 126. 40 sols de Genève, y est-il dit, font un marc d'argent fin.

donné des titres de 635,14 ; 653,31 et 717,27 ; ce qui fait une moyenne de 669 millièmes, inférieure il est vrai de 12 millièmes au titre de 681 que nous avons trouvé pour la deuxième classe ; mais l'incertitude de tous ces chiffres est si grande et l'écart entre les différentes pièces examinées est si considérable, que nous pensons qu'on ne peut rien conclure d'une différence de 12 millièmes seulement, basée sur l'essai de trois pièces, et nous admettons jusqu'à preuve du contraire que les derniers deniers du Pas-de-l'Échelle étaient, comme ceux qui les avaient précédés immédiatement, à 8 deniers 12 grains de loi. En traduisant cela en langage moderne, cela veut dire qu'ils étaient à 679 millièmes et que chaque pièce tenait 0,879 d'argent chimiquement pur.

Quant aux monnaies mentionnées dans l'acte de 1191, nous n'en connaissons ni le poids ni le titre ; nous savons seulement que 40 sols, c'est-à-dire 480 deniers, valaient un marc d'argent fin ; cela nous suffit pour calculer que chaque pièce tenait 0,496 d'argent à 1000 millièmes. Cela fait une diminution de près de 47 % dans l'espace, en tout cas, de moins d'un siècle.

Enfin, d'après l'ordonnance de 1300, le denier de Genève, dont il allait 220 au marc, était à 4 deniers 12 grains de loi, ce qui fait, par pièce, 0,406 d'argent à 1000 millièmes.

Pour plus de clarté et pour que tous ces chiffres parlent mieux à l'esprit, nous les avons groupés en un tableau et nous avons cru devoir y joindre ceux qui se rapportent à la même espèce monétaire sous les comtes et ducs de Savoie et sous la République de Genève jusqu'au moment où on cessa d'en frapper en billon ; naturellement, nous n'avons pas à nous occuper ici des deniers de cuivre pur non datés et de 1609. Pour chacune de ces deux périodes, nous n'avons cité que la première et la dernière des émissions dont les conditions de titre et de poids nous sont connues.

| Date<br>ou époque                         | Taille                | Titre       |         | Poids<br>par pièce | Argent à<br>1000 mill.<br>par pièce |
|---|-----------------------|-------------|---------|--------------------|-------------------------------------|
|   |                       | Ancien      | Moderne |                    |                                     |
| Frédéric                                  | 288 à la lib. antiqua | 8 d. 12 gr. | 679     | 1,184              | 0,804                               |
| Saint Maurice                             | 240 à la liv. romaine | id.         | id.     | 1,364              | 0,926                               |
| S <sup>t</sup> Pierre, 2 <sup>e</sup> cl. | idem.                 | id.         | id.     | id.                | id.                                 |
| S <sup>t</sup> Pierre, 3 <sup>e</sup> cl. | 192 au marc           | id.         | id.     | 1,295              | 0,879                               |
| 1191                                      | ?                     | ?           | ?       | ?                  | 0,496                               |
| 1300                                      | 220 au marc           | 4 d. 12 gr. | 359     | 1,130              | 0,406                               |
| 1390 (1)                                  | 294 »                 | 2 d. 12 gr. | 200     | 0,846              | 0,169                               |
| 1518 (2)                                  | 279 »                 | 0 d. 18 gr. | 60 (5)  | 0,891              | 0,053                               |
| 1542 (3)                                  | 366 »                 | 0 d. 18 gr. | 62 (5)  | 0,669              | 0,042                               |
| 1583 (4)                                  | 504 »                 | 0 d. 14 gr. | 49      | 0,486              | 0,024                               |

Pour être équitable, il ne faut pas comparer telles quelles les valeurs intrinsèques du denier aux quatre dernières dates pour lesquelles nous avons fait ce calcul avec celles qu'il avait pendant la période épiscopale où c'était, avec l'obole, quand il y en avait, la seule monnaie ayant cours légal. Sous les comtes et ducs de Savoie, et plus encore pendant le premier demi-siècle de la République de Genève, le denier était une monnaie d'appoint qui ne servait pas pour les gros paiements. Peut-être en était-il déjà ainsi, en une certaine mesure, sous Martin de Saint-Germain. Quoi qu'il en soit, l'amélioration de la monnaie que nous avons constatée lors du passage du type carolingien au type viennois fut un phénomène exceptionnel, qui ne se renouvela pas et, depuis, le denier de Genève diminua continuellement de valeur intrinsèque. C'est, du reste, un fait général dans toute l'Europe.

(1) D. PROMIS, *Monete dei reali di Savoia*, t. I<sup>er</sup>, p. 403 et 448. Ce denier a été frappé à l'atelier de Nyon qui, alors, fournissait de monnaies la partie du Pays de Vaud appartenant au comte de Savoie, le Chablais (y compris le Bas-Valais) et les possessions de l'évêque de Genève, mais pas le comté de Genevois.

(2) D. PROMIS, *op. cit.*, p. 166 et 461. Ce denier a été frappé à l'atelier de Cornavin.

(3) E. DEMOLE, *Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792*, Genève 1887, p. 88.

(4) E. DEMOLE, *ibid.*

(5) Avant 1535, nous comptons l'argent fin comme étant en réalité à 11 deniers 12 grains, c'est-à-dire à 938 millièmes, depuis 1535 comme étant vraiment pur, c'est-à-dire à 1000 millièmes.



\*  
\*\*

Et maintenant, pour terminer cette étude, toute basée sur des faits, qu'il nous soit permis de laisser parler aussi un peu l'imagination; après avoir considéré seulement le passé, jetons un coup d'œil sur l'avenir.

Nous connaissons maintenant des deniers de Genève signés de Conrad, d'Aldagodus et de Frédéric. Il est permis d'espérer que le nombre des évêques de ce diocèse qui ont mis leur nom sur les monnaies n'est pas irrévocablement arrêté à trois. Avant 1841, on n'en connaissait aucun. Puis vint la trouvaille de quelques deniers et oboles de Conrad et d'Aldagodus qu'on pouvait et qu'on peut encore compter sur les doigts. En 1882, la découverte d'un exemplaire d'un Frédéric vint surprendre les numismates. Qui se serait douté alors que peu d'années après on en trouverait d'un seul coup plusieurs centaines représentant soixante-neuf variétés? Il n'est donc pas chimérique d'espérer qu'un heureux hasard mettra au jour des pièces signées qui nous sont inconnues. Il n'y a pas la moindre probabilité qu'elles portent les noms de Borzadus, de Guy ou d'Humbert, car c'est précisément sous leur règne qu'ont été frappées les monnaies, postérieures à celles de Frédéric, que nous avons décrites, mais ce seront peut-être de nouvelles variétés de Conrad et d'Aldagodus; il se peut aussi que la lacune qui existe entre ces évêques et Frédéric soit comblée par des deniers au nom de Bernard. Il est même fort possible qu'on trouve une fois des monnaies frappées par Hugues qui a occupé le siège de Genève immédiatement avant Conrad pendant une trentaine d'années. Puisse cette espérance se réaliser et donner raison à nos prévisions!

D<sup>r</sup> LADÉ.

---